

Protocole d'entente pour frais d'entretien annuel de terrain saisonnier



Entre les soussignés :
Village sur glace de Roberval

2021

Tirage d'un emplacement gratuit
dans ceux qui auront payé leur
renouvellement avant le 31 mai 2020.

Dénotmé le bailleur d'une part,

Et :

Nom :

Téléphone _____

Prénom.....

Adresse :

Courriel _____

.....

.....

Autres propriétaires : _____

Suggestion/ commentaire/ demande pour changer d'emplacement :

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du début janvier à la fin mars 2021 :

✚ Montant de la location pour la saison est de **115\$** (taxes incluses)

✚ 10 tirettes par résident à vendre (5\$/unité) pour un montant total de **50\$**.

✚ **FAIRE PARVENIR VOTRE FORMULAIRE ACCOMPAGNE DE VOTRE PAIEMENT AU NOM DU « VILLAGE SUR GLACE DE ROBERVAL » A L'ADRESSE SUIVANTE OU EN PERSONNE AU BUREAU ADMINISTRATIF DU VILLAGE SUR GLACE :**
851, BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ROBERVAL, QC, G8H 2L6

✚ **Emplacement #**

Je m'engage à respecter les conditions générales ainsi que les règlements de fonctionnement et à les respecter en tout temps. Pour voir les règlements consulter notre site internet au www.villagesurglaceroberval.com dans l'onglet accueil dans service et location.

Signé en date du :

Le Bailleur

Direction générale Village sur glace de Roberval

Le locataire

Lu et approuvé